

À UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES MOREAU LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012 À 20H00

Sont présents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance spéciale

La séance est ouverte à 20h25.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

S-2012-12-211

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Constatation de l'avis de convocation

Les membres présents constatent avoir reçu l'avis de convocation de l'assemblée spéciale. Cet avis a été signifié conformément aux dispositions prévues aux articles 155 et 156 du Code municipal.

4. Résolution pour entériner une fin d'emploi

S-2012-12-212

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Keven Lagacé;

CONSIDÉRANT QUE le salarié était à l'emploi de la municipalité depuis le 2 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été rencontré et que suite à la rencontre une entente de règlement a été signée entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi prendra fin le 22 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil entérine la signature de cette entente signée par le maire Louis Vadeboncoeur représentant le conseil municipal et monsieur Keven Lagacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4A Fin d'emploi Keven Lagacé

S-2012-12-213

CONSIDÉRANT QUE l'entente entérinée par le conseil municipal sur la fin d'emploi de monsieur Keven Lagacé, prévoit une somme nette de 3000\$ à titre de frais de recherche d'emploi et une somme brute de 3678\$ moins les retenues fiscales applicables à titre de renonciation au droit à la réintégration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déboursier le montant correspondant à l'entente signée entre monsieur Keven Lagacé et la municipalité représentée par le maire Louis Vadeboncoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5. Résolution pour le projet du concept du mobilier au Parc de l'Anse

Monsieur Guimont se retire des discussions

S-2012-12-214

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux professionnels dans le domaine du concept de mobilier de parc pour le projet du Parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE les deux prix reçus pour la conception et la fabrication de plans préliminaires pour des meubles faits sur mesure pour le projet du Parc de l'Anse sont les suivants :

- Madame Ode Morin, designer industriel, au montant de 2 660\$;
- La firme Urbanex au montant de 12 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil recommande l'acceptation de la soumission de madame Ode Morin au coût de 2 660\$ pour la conception et un devis technique des meubles du Parc de l'Anse.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Monsieur Guimont revient pour les prochaines discussions.

6. Travaux au rocher Malin

S-2012-12-215

CONSIDÉRANT QUE les travaux au rocher Malin prévus et dont la dépense avait été autorisée seulement du côté nord de la route;

CONSIDÉRANT QUE des travaux du côté sud de la route doivent aussi être faits pour des questions de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil autorise Excavation Bourgoin Dickner à effectuer les travaux selon leur soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7. Résolution pour l'embauche d'un employé à temps partiel au chalet des sports.

S-2012-12-216

CONSIDÉRANT QUE les besoins au niveau du Chalet des sports sont toujours présents;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ du coordonnateur aux loisirs, madame Lemieux a vérifié les disponibilités de l'ancien préposé au chalet l'hiver passé et recommande l'embauche de monsieur Gabriel Soucy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'embauche de monsieur Gabriel Soucy comme employé journalier pour la période de l'ouverture du Chalet des sports avec un horaire variable de 20 heures par semaine jusqu'à la fermeture en mars et selon la température.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

9. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Michel Goulet la séance est levée à 20h35.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.